

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi quatorze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DEGUILLARD Julie, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 08 décembre
2021

Affichage :

Du vendredi 17
décembre 2021 au
jeudi 17 février 2022

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand, M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.STRULLÚ Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

M.Frédéric PIERRE est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 08 décembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

145-2021 - Personnel : Modification du fléchage du poste de maquettiste PAO-Graphiste

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération n°2013-117, portant sur la création d'un emploi d'adjoint technique,
VU le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,
VU la délibération n°114-2021 du 20 septembre 2021,
VU l'avis du Bureau municipal en date du 06 décembre 2021,
VU l'avis de la commission Ressources en date du 07 décembre 2021,
VU l'avis du Comité technique en date du 02 décembre 2021,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,
CONSIDERANT les missions allouées au poste actuel de Maquettiste PAO - Graphiste correspondent au grade de technicien,

Après débat et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil Municipal :

- **MODIFIE**, à compter du 1^{er} février 2022, l'accès au poste de Maquettiste PAO – Graphiste de la manière suivante :
 - grade minimum : adjoint technique
 - grade maximum : technicien principal de 2e classe
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

